

# RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025



École de la

# Chanterelle

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Plusieurs informations supplémentaires sont disponibles sur notre site web :

[Chanterelle](#)

**À CONSERVER**

Vous ne recevrez pas d'envoi postal en août.

# 1. ACCUEIL DES ÉLÈVES

## 1.1. Retour en classe

La rentrée des élèves en classe s'effectuera **le mardi 27 août à 7h55**.

Au préscolaire, il y aura une entrée progressive selon les modalités suivantes :

**Les élèves seront séparés en deux (2) groupes, soit A et B.** Vous recevrez un courriel au mois d'août pour vous indiquer dans quel groupe votre enfant se trouvera.



|  | Horaire groupe A  | Horaire groupe B                          |
|--|---|---|
| Mardi 27 août                              | Accueil avec les parents<br>8h30 à 9h30   | Accueil avec les parents<br>10h00 à 11h00 |
| Mercredi 28 août<br>au<br>vendredi 30 août | En classe avec l'enseignante et<br>l'éducatrice de SDG  |   |
| Mardi 3 septembre                          | A.M. Classe 7h50 à 11h00 (enseignante seulement)<br>P.M. SDG 12h40 à 14h12 (éducatrice seulement) |   |
| Mercredi 4 septembre                       | Horaire régulier<br>7h50 à 11h00<br>12h40 à 14h12   |   |



Au préscolaire, pendant l'entrée progressive, il y aura un transport le matin et le soir pour les élèves éligibles et, ce, à partir du 28 août.

Vous trouverez un exemplaire du calendrier scolaire 2024-2025 sur le site Internet de l'école. [Calendrier 2024-2025 PRIMAIRE](#)

## 1.2. Fête du travail : le lundi 2 septembre 2024

Congé pour tous : élèves et personnel.

## 1.3. Assemblée générale des parents

Le 3 septembre à 19 h 00, vous êtes conviés à l'assemblée générale des parents. Des détails vous parviendront au cours du mois d'août.

## 2. HORAIRE DE L'ÉCOLE

|                          |                               |
|--------------------------|-------------------------------|
| Élèves de 1re à 4e année | 7h50 à 11h20<br>12h40 à 15h10 |
| Préscolaire              | 7h50 à 11h00<br>12h40 à 14h12 |

## 3. SURVEILLANCE

Une surveillance est assurée par des adultes de l'école avant les cours et après les cours selon l'horaire suivant :

|                      |            |               |
|----------------------|------------|---------------|
| Entrée du matin      | 10 minutes | 7h45 à 7h55   |
| Sortie pour le dîner | 5 minutes  | 11h20 à 11h25 |
| Retour du dîner      | 5 minutes  | 12h35 à 12h40 |
| Fin de journée       | 10 minutes | 15h10 à 15h20 |

Nous prions les parents de voir à ce que leur enfant ne soit pas présent sur la cour d'école avant ou après ces périodes de surveillance. **Il n'y aura pas d'adultes pour assurer sa sécurité. Le service de garde qui fréquente également la cour d'école le matin, le midi et le soir ne peut assurer la surveillance de votre enfant s'il n'y est pas inscrit.**

## 4. SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

Voici les heures d'ouverture du service de garde :

|             |  |
|-------------|--|
| Préscolaire | 7h à 7h50<br>11h à 12h40<br>14h12 à 18h    |
| Primaire    | 7h à 7h50<br>11h20 à 12h40<br>15h10 à 18 h |

Le service de garde ouvrira ses portes lors des journées pédagogiques du 22, 23 et 26 août 2024 pour les enfants inscrits. ***Veuillez prendre note que les nouveaux élèves du préscolaire ne peuvent pas participer à ces premières journées pédagogiques. Nous voulons respecter l'entrée progressive prévue pour eux.***

Vous pouvez contacter madame Isabelle Montminy, technicienne du service de garde, au 418 834-2475, poste 11540. Pour de plus amples renseignements sur ce service, vous pouvez également consulter les règles de régie interne disponibles sur notre site web.

## 5. CONTRÔLE DES ABSENCES

### Absence, retard ou départ hâtif en classe

#### VIA LA PLATEFORME MOZAÏK-Portail PARENT

Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous devez motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme **Mozaïk-Portail parent**, dans la tuile *absences*. Vous devez, idéalement, le faire avant le début des classes.

Pour plus de facilité et de rapidité, TÉLÉCHARGEZ dès maintenant l'application MParent sur votre cellulaire ! Vous pouvez également motiver les absences de votre enfant à l'avance lorsque vous prenez, par exemple, un rendez-vous médical ou avec un spécialiste. Voici le lien pour télécharger l'application MParent :



<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Si vous éprouvez des problèmes avec l'application ou si vous n'avez pas d'internet, il sera possible de laisser un message sur la boîte vocale de l'école en mentionnant le nom de l'enfant, le nom de l'enseignant, le motif et la durée de son absence. La sécurité de votre enfant en est ainsi assurée. À noter que l'utilisation de Mozaïk-Portail parent est à prioriser pour signaler l'absence de votre enfant en tout temps.

### Absence, retard ou départ hâtif au service de garde

#### PAR COURRIEL OU PAR TÉLÉPHONE

Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez communiquer avec la responsable par courriel [service-garde.chanterelle@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:service-garde.chanterelle@cssdn.gouv.qc.ca) ou par téléphone 418 834-2475 poste 11540

Pour tout changement à l'horaire habituel de votre enfant, s.v.p., avisez le secrétariat ET le service de garde par courriel ou par téléphone.

## 6. ALIMENTATION, BOÎTE À LUNCH, COLLATION, DINER

### Repas du midi

Tout enfant qui dîne à l'école doit apporter sa boîte à lunch, identifiée à son nom. Le service de garde ne peut pas réfrigérer le lunch des enfants. Les enfants peuvent apporter un lunch chaud dans un thermos, un repas à réchauffer au four à micro-ondes ou un lunch froid.

Les plats de plastique doivent être identifiés au nom de l'enfant. Attention, pour une question de sécurité pour tous, les plats en verre ne sont pas permis.

Les noix et arachides sous toutes leurs formes sont interdites en raison d'allergies sévères et mortelles.

Étant soucieux de la bonne alimentation de l'enfant, nous recommandons aux parents de n'inclure que des aliments nutritifs. Les boissons gazeuses, friandises, croustilles, chocolat, gommes, etc., sont interdits. Les aliments doivent être coupés et épluchés, donc prêts à manger.

### Collation

Les enfants peuvent prendre une collation en avant-midi en classe et ceux qui fréquentent le service de garde à la période du soir auront l'occasion d'en prendre une deuxième.

Voici des idées des collations qui sont nutritives et apporteront l'énergie nécessaires à votre enfant.

| Plein d'idées nutritives!<br><a href="https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/">https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/</a>   |   |
|--|---|
|  <p>Fruits et légumes</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Fruits frais</li> <li>-Fruits séchés</li> <li>-Compote de fruits sans sucre</li> <li>-Jus de fruits</li> <li>-Légumes</li> <li>-Jus de légumes</li> </ul>   |
|  <p>Aliments protéinés</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Fromage (en cube, en grain, en tranche, à effiloche...)</li> <li>-Lait</li> <li>-Yogourt</li> <li>-Yogourt à boire</li> <li>-Fromage frais de type Minigo</li> <li>-Boisson de soya</li> <li>-Pois chiches rôtis</li> <li>-Trempeuse d'houmous</li> </ul> |
|   <p>* Produits céréaliers</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Craquelins à grains entiers</li> <li>-Pita, muffin anglais, pain de blé, galette deriz (accompagné d'houmous ou de fromage...)</li> <li>-Muffin nutritif fait maison</li> <li>-Galette de riz</li> <li>-Barre tendre (non enrobée de chocolat)</li> </ul> |

**\*Attention!** En raison des cas d'allergies, toutes les collations doivent répondre au critère : SANS NOIX, SANS ARACHIDE (AVEC LE LOGO).

## 7. SERVICE DE TRAITEUR

### Service de traiteur au SDG

Un service de traiteur pour la période du dîner sera offert cette année dès la mi-septembre par le traiteur *La boîte à Lou*. Vous trouverez toutes les informations en visitant le [www.laboitealou.com/traiteurscolaire](http://www.laboitealou.com/traiteurscolaire)

Les commandes se font en ligne seulement. Veuillez prendre note que le SDG ne s'occupera pas des commandes et des paiements. Il s'occupera de la distribution des repas seulement.

Pour toute question, les parents devront communiquer directement avec le traiteur à l'adresse courriel ci-haut.

**ATTENTION, LES PARENTS DEVRONT FOURNIR LES USTENSILES AUX ENFANTS. LE SDG N'EN FOURNIT PLUS.**

## 8. DÉPENSES RELATIVES À LA RENTRÉE SCOLAIRE

Afin de faciliter la planification des dépenses relatives à la rentrée scolaire, nous vous informons de la nature de ces dépenses tout en vous donnant un ordre de grandeur de celles-ci.

### 8.1 Fournitures scolaires

Nous fournissons, en juillet, la liste des articles à vous procurer avant la rentrée scolaire. Nous vous rappelons qu'il est important de respecter les précisions inscrites sur cette liste pour une question d'uniformité et/ou de durabilité.

Ces articles sont souvent vendus à rabais au mois d'août et vous pouvez vous les procurer dans la plupart des magasins à grandes surfaces, à rayons ou dans les pharmacies. Il est aussi possible de se les procurer à COOPSCO Lévis.

### 8.2 Photos scolaires

La photographie scolaire est prévue pour le 10 et 11 septembre 2024. Un rappel vous sera transmis en début d'année scolaire et l'achat des photos sera laissé à votre discrétion.

## 9. RENCONTRES PARENTS-ENSEIGNANTS (ES)

Vous connaissez tous l'importance de la première rencontre parents-enseignants(es), celle où le titulaire de votre enfant vous précise ses attentes, son mode de fonctionnement, etc. Le titulaire vous précisera la date de cette rencontre en début d'année scolaire.

## 10. CLIENTÈLE SCOLAIRE 2024-2025

Si vous prévoyez déménager ou changer d'adresse, veuillez en aviser le secrétariat dès que possible au 418 834-2475, poste 0. L'ajout ou le retrait de quelques élèves sur nos listes peut avoir un impact important sur notre organisation scolaire.

Nous vous remercions de votre collaboration!

## 11. TRANSPORT SCOLAIRE POUR ACTIVITÉS ÉDUCATIVES OU POUR TRANSPORT ENTRE L'ÉCOLE ET LA MAISON

Voici quelques indications :

Le code de la sécurité routière oblige le conducteur à arrimer les bagages de façon à garantir :

- 1) sa liberté de mouvement et son efficacité au volant ;
- 2) l'accès libre de tous les passagers à toutes les sorties ;
- 3) la protection des passagers contre les blessures pouvant être causées par la chute ou le déplacement d'articles transportés dans l'autobus ou le minibus.

### IL EST INTERDIT :

- ✓ de transporter certains équipements sportifs tels : skis et équipements de ski, planches et raquettes à neige, bâtons et sacs de hockey, traîneaux, traînes, luges, objets contondants (certains parapluies à bout pointu et autres) etc. ;
- ✓ de transporter tout animal terrestre ou aquatique ;
- ✓ de transporter des instruments de musique de plus de 60 cm ;
- ✓ de transporter des planches à roulettes ;
- ✓ de transporter des patins à roues alignées et des patins sans protège-lames qui ne sont pas placés à l'intérieur d'un sac protecteur résistant ;
- ✓ sans limiter ces cas, de transporter tout objet que l'élève ne peut maîtriser lors du transport.

**De plus, veuillez noter que le débarcadère de l'école est accessible aux voitures à compter de 16h30 seulement. En d'autres temps, il est strictement interdit d'y circuler.** Par sécurité pour nos élèves, nous vous demandons de laisser les voitures stationnées dans la rue pour venir chercher vos enfants à l'école ou au service de garde. Veuillez aussi à ne pas circuler entre les autobus lorsqu'elles sont stationnées dans le débarcadère.

## 12. POLITIQUE D'ENCADREMENT

### 12.1 Philosophie

L'équipe de La Chanterelle vous présente fièrement les principes qui orientent nos interventions au quotidien. C'est selon la BIENVEILLANCE, la COLLABORATION et la RESPONSABILITÉ que nous souhaitons que nos élèves grandissent, socialisent et apprennent dans le respect.



## 13. HABILLEMENT

L'habillement des élèves de l'école doit favoriser le respect de soi et des autres. En conséquence, les vêtements trop courts ne sont pas acceptés pour des raisons de santé, de sécurité et de confort. Les vêtements doivent convenir à la température et aux activités sportives ou aux jeux.

**Pour des raisons de propreté dans l'école, les élèves doivent porter des chaussures différentes à l'intérieur de celles portées à l'extérieur. Les chaussures pour l'intérieur ne doivent pas avoir de semelles (noires) qui marquent le plancher.**

Quelques balises pour la tenue vestimentaire :

- Le bas du chemisier ou du chandail et le haut du pantalon ou de la jupe doivent se croiser.
- La longueur du short ou de la jupe doit recouvrir au moins jusqu'à mi-cuisse.
- Les bretelles de camisole doivent couvrir la majorité de l'épaule (pas de bretelles spaghetti).
- Le port d'un couvre-chef (casquette ou autre) n'est pas autorisé dans l'école.
- Pour faciliter les jeux extérieurs, le port d'une sandale de plage « style gougoune » n'est pas autorisé.
- Nous pourrions aussi intervenir dans d'autres situations qui nous semblent incorrectes : un décolleté trop prononcé, un pantalon à taille trop basse, etc.
- En cas de non-respect des balises ci-dessus, les parents en seront informés et l'élève devra corriger la situation aussitôt.
- EN TOUT TEMPS, CHAQUE MEMBRE DU PERSONNEL A LE DROIT ET LE DEVOIR D'INTERVENIR AUPRÈS DES ÉLÈVES.

Voici un outil qui vous sera bien utile lorsque sera venu le temps d'aider votre enfant à choisir sa tenue vestimentaire selon la température prévue à l'extérieur.



## 14. VÉLO

Les élèves sont autorisés à venir à l'école à vélo. Les vélos doivent être appuyés sur la clôture qui longe la section des balançoires près du débarcadère des autobus. Pour la sécurité des élèves, personne n'est autorisé à circuler à vélo à l'intérieur des aires de jeux.

L'école n'assume aucune responsabilité quant au bris, au vol ou à la recherche de vélos. Nous recommandons que ceux-ci soient attachés adéquatement.

## 15. OBJETS PERSONNELS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES

À l'exception des appareils pour personnes handicapées (élèves et parents), tout appareil permettant de capter et d'utiliser la voix ou l'image est interdit à l'école. (À titre d'exemple : téléphone portable, dictaphone, appareil photo, enregistreuse de poche, jeux vidéo, montres intelligentes qui filment ou enregistrent, etc.).

**Les objets personnels ne sont pas autorisés à l'école, à moins d'un avis écrit de la part de l'enseignante ou l'éducatrice du service de garde qui en fait mention.**

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus.

## 16. PREMIERS SOINS ET URGENCES

Au début de l'année scolaire, les parents doivent faire connaître les numéros de téléphone pour les rejoindre et le nom d'une personne à contacter en cas d'urgence.

Des soins provisoires sont prodigués à un élève, qui a subi un accident ou qui est atteint d'un malaise soudain, afin d'empêcher l'aggravation de son état en attendant l'intervention d'un médecin ou le transport de l'élève au centre de santé le plus près ou à la maison.

L'école contacte les parents, ou la personne désignée en cas d'urgence par les parents, pour les informer de la situation et leur demander, si nécessaire, de venir chercher l'enfant.

Dans l'impossibilité de les rejoindre, l'école prend les dispositions qu'elle croit les meilleures dans les circonstances. S'il y avait des frais de transport, pour une ambulance ou un taxi, ils sont à la charge des parents. En l'absence du parent ou d'un tuteur, lorsque la situation l'exige, l'élève transporté est accompagné par un adulte de l'école.

## 17. INTERDICTION DE FUMER

La Loi québécoise sur le tabac interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux de l'école ainsi que sur les terrains des écoles primaires et secondaires.

Merci de vous conformer à cette directive pour la santé de vos jeunes.

## 18. VERROUILLAGE DES PORTES

Pour des raisons de sécurité, veuillez noter que la porte d'entrée du débarcadère des autobus est verrouillée de **7 h 55 à 15 h**. Pendant la journée, vous devez vous présenter à la porte située à droite de l'entrée des autobus. C'est l'entrée du secrétariat. Il vous faudra sonner afin que l'on vous ouvre.

## 19. COMMUNICATIONS

Dans la mesure du possible, les communications-école/famille se font via la plateforme Mozaïk parent.

- Bulletin
- Info-parents
- Gestion des comportements
- Boîte de courriel pour tous les intervenants

## 20. BÉNÉVOLAT

Vous êtes intéressés à vous impliquer dans la vie de l'école? Nous avons souvent besoin de volontaires pour :

- L'accompagnement d'un ou plusieurs groupes à la bibliothèque
- La réparation des volumes
- Certaines activités éducatives ou en classe

Pour la bibliothèque et la réparation des volumes, une formation est toujours donnée en début d'année pour les nouvelles personnes. Si ce travail vous intéresse, contactez le secrétariat au 418-834-2475 poste 0.

## Les règles de conduite à l'école de la Chanterelle

| VALEURS        | RÈGLES   | RAISONS   |
|----------------|--|---|
| BIENVAILLANCE  | J'adopte un comportement respectueux envers tous         | Le respect est une valeur de base importante pour vivre en harmonie avec les autres. À l'école, j'apprends à connaître les autres en respectant les différences.  |
| RESPONSABILITÉ | J'ai un comportement sécuritaire                         | Je me comporte prudemment afin d'assurer ma sécurité et celle des autres. Je prends soin de ma santé et de mon bien-être.   |
|                | Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état | Dans un milieu où il fait bon vivre, chacun doit faire sa part. Je contribue, par mes actions, à maintenir mon milieu de vie beau et accueillant. Je profite d'un environnement et de matériel maintenus en bon état. |
| COLLABORATION  | Je participe à la vie collective et je coopère           | Je développe mes habiletés de communication, je favorise la création de liens et je valorise mes forces au sein d'un groupe.  |



# RÈGLES DE CONDUITE CSSDN

*Une initiative des écoles de tous nos réseaux*

RESPECT, RESPONSABILITÉ, INTÉGRITÉ et COOPÉRATION constituent les valeurs qui sont les pierres d'assises pour favoriser la réussite chez les élèves et un climat scolaire positif, dans des établissements sains et sécuritaires.

LA COOPÉRATION PERMET DE DÉVELOPPER UN SAVOIR-FAIRE ET DES COMPÉTENCES POUR RELEVER LES DÉFIS DU MONDE ACTUEL.

## Respect

J'adopte un comportement respectueux envers tous :

- pour maintenir un milieu de vie harmonieux et agréable,
- pour développer un savoir-vivre.

## Responsabilité

J'agis de façon sécuritaire :

- pour assurer ma sécurité et celle des autres.

Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état :

- pour vivre dans un milieu agréable et fonctionnel, dans un esprit de solidarité.

## Intégrité

Je refuse de participer à toute forme de violence et d'intimidation :

- pour vivre dans un milieu sain et sécuritaire;
- pour développer un savoir-être.

**Le CSSDN, c'est toi, c'est moi, c'est nous !**



**Centre  
de services scolaire  
des Navigateurs**

**Québec** 

## 22. FERMETURE DE L'ÉCOLE

Le secrétariat sera fermé pour la période des vacances entre le 12 juillet et le 12 août inclusivement. En tout autre temps, les bureaux sont ouverts de 7 h 30 à 15 h 30. Prenez note que l'école sera fermée, en juillet et en août, le vendredi en après-midi, en raison de l'horaire d'été.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter à tous et à toutes de belles et bonnes vacances, ensoleillées, reposantes et énergisantes.

Nous vous souhaitons de bons moments en famille.

Bonnes vacances !

Sherley Bernier, directrice